

*Huttopia à l'Île d'Orléans*

**La Coalition citoyenne pour la sauvegarde de la Pointe d'Argentenay (la Coalition) livre un plaidoyer convaincant face à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ, la Commission)**

**Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, le 20 mars 2019** - En audience publique, la Coalition présentait ce mercredi devant la Commission un argumentaire solide contredisant plusieurs des affirmations faites jusqu'ici par le promoteur Huttopia et ses codemandeurs en regard du projet de village récréotouristique à la Pointe d'Argentenay. Il fut en effet démontré, expertises à l'appui, que rien ne venait corroborer de façon convaincante des propos visant vraisemblablement à minimiser l'inestimable valeur écologique et agricole de ce coin de pays. Affirmer en effet que les sols sont impropres à l'agriculture, qu'on pourra y installer plus d'une centaine d'emplacements de camping sans couper un arbre, que les activités de plusieurs centaines de villégiateurs n'auront pas d'effet sur les résidents et les agriculteurs voisins, relève de l'imposture.

Ainsi donc, les porte-parole de la Coalition, Mesdames Caroline Roberge et Sophie Noël, ont mis en évidence plusieurs faits troublants concernant le projet Huttopia.

- Le projet est non conforme au zonage municipal et au schéma d'aménagement; il est également en contradiction avec le plan de développement de la zone agricole et de l'énoncé de vision stratégique de la MRC, lequel prévoit une offre commerciale d'appoint et le développement de microentreprises;
- Selon les expertises déposées, il est vraisemblable
  - o que les sols souffriront du piétinement et qu'ils seront difficilement retournables à l'agriculture,
  - o qu'un déboisement, particulièrement dans cette ceinture forestière protectrice qu'est la forêt Argentenay, aura des effets néfastes sur l'écologie du milieu et sur les activités agricoles du secteur;
  - o que le puisement d'eau souterraine nécessaire aux activités du village pourra affecter à plus ou moins long terme sa disponibilité pour les résidents et agriculteurs voisins.
- Ces études révèlent de plus que contrairement à ce qui est affirmé dans l'analyse des sols soumise par Huttopia à la Commission, les sols du lot 190, du moins sur cette partie actuellement en friche, sont de même nature et d'une topographie semblable à ceux des lots voisins sur lesquels prospèrent plusieurs fermes. Il y est également fait état des éventuelles difficultés que pourraient rencontrer les agriculteurs pour respecter les normes de santé et de salubrité qui sont nécessaires au maintien de leurs certifications, lesquelles imposent de sévères restrictions pour l'accès aux champs.

Ces considérations et bien d'autres qui seront défendues sur d'autres tribunes, environnement et culture notamment, amènent à penser que le projet, malgré sa valeur intrinsèque, n'a pas sa place dans cette forêt unique logée en pleine zone agricole.

Pour information: : [coalitioncspa@gmail.com](mailto:coalitioncspa@gmail.com) et [sauvegarde-argentenay.org](http://sauvegarde-argentenay.org) ;  
Facebook : [Coalition citoyenne pour la sauvegarde de la Pointe d'Argentenay](#).